



## LES PRIX DU MÉRITE ARBORICOLE

### œ Présentation

Dans son souci constant de promouvoir la recherche et l'excellence de la pratique en arboriculture, ainsi que de favoriser un rapprochement et une meilleure coordination entre chercheurs et praticiens, la *Société Internationale d'Arboriculture-Québec inc.* (SIAQ) procédait, en février 1981, à la création de deux prix d'excellence destinés à ceux qui œuvrent dans ce domaine au Québec.

Elle invite les personnes des milieux intéressés à présenter des candidats dont l'œuvre ou la carrière mérite d'être considérée pour l'un de ces prix.

### œ Prix

Les récipiendaires de ces prix, en plus d'être reconnus publiquement pour leur contribution et leur succès dans la poursuite de l'excellence, auront le droit d'utiliser le sigle et la marque de commerce des prix du *Mérite arboricole* dans leur publicité et leur promotion.

Les prix sont remis annuellement lors du congrès de la *SIAQ* à l'occasion d'une cérémonie spéciale prévue à cet effet. Il y aura alors remise d'une bourse en plus d'une plaque à l'effigie des prix respectifs.

Un récipiendaire ne représenter sa candidature avant trois ans. Par contre, les candidats non choisis peuvent soumettre leur candidature à nouveau l'année suivante.

### œ Le Comité

Le comité permanent du *Mérite arboricole* est formé de sept membres représentatifs des milieux intéressés. Ce comité examine les candidatures soumises au plus tard le 30 juin en vue d'une remise des prix au mois de novembre suivant si des propositions de candidatures sont retenues. Si le comité ne peut identifier de contribution méritoire, le ou les prix sont décernés l'année suivante.

## ☞ Identification des prix d'excellence

La Société Internationale d'Arboriculture-Québec inc. a profité de la création de ces prix pour rendre hommage aux pionniers du monde arboricole québécois.

### ☞ **Prix René-Pomerleau** ☞

pour l'excellence dans la recherche

### ☞ **Prix Alphonse-Guimont** ☞

pour l'excellence dans le domaine de la pratique arboricole

### ☞ **Prix Yvon Fournier** ☞

pour l'excellence dans le domaine de la formation en arboriculture

### ☞ **Prix du Grand Mérite de la feuille d'or** ☞

Reconnaissance internationale en arboriculture

## René Pomerleau :

*Le Dr. Pomerleau a consacré plus de 50 ans à l'étude des maladies d'origine fongique chez les arbres. Étant le premier pathologiste forestier actif au Québec, il a contribué à la compréhension et à la solution de nombreux problèmes arboricoles. Ses travaux sur la maladie hollandaise de l'orme, la fonte des semis, la rouille vésiculeuse du pin blanc, les caries des conifères et le dépérissement des bouleaux ont fait l'objet de centaines de publications scientifiques et techniques. Les nombreuses distinctions qu'il s'est mérité témoignent de la renommée mondiale du Dr. Pomerleau comme phytopathologiste et mycologue. Plusieurs années après sa retraite active, il a continué de recevoir des distinctions honorifiques telle le doctorat Honoris Causa en droit de l'Université de Toronto reçu en 1982. Il a poursuivi inlassablement ses travaux en mycologie et la Flore des champignons au Québec a constitué sa plus récente contribution et restera pendant plusieurs générations à venir la meilleure référence en cette matière au Québec et en Amérique du Nord. Le Dr. Pomerleau (1920-1994) a continuellement imprégné de ses connaissances et de son expérience les orientations de la recherche en arboriculture au Québec.*

*La SIAQ a voulu lui rendre hommage en nommant le prix d'excellence pour la recherche le « Prix René-Pomerleau ».*

## Alphonse Guimont :

*Diplômé de l'Université Laval en génie forestier, promotion de 1933, M. Guimont se range également parmi les pionniers du monde arboricole. Après avoir œuvré dans la fonction publique provinciale pendant plusieurs années, il procède en 1951 à la création de l'entreprise Le Service d'Arbres Guimont Ltée. Tout au long de sa carrière, il a lutté pour la reconnaissance de l'arboriculture comme une science, la création d'une chaire d'arboriculture à l'Université Laval et la promotion de l'excellence dans la pratique arboricole. À l'aide de références disponibles à ce moment et se basant sur les normes américaines, il élabore des spécifications précises pour les travaux d'arboriculture, donne des cours à ses employés sur les techniques éprouvées et insiste sur la qualité d'exécution. Membre pionnier de l'Association des Paysagistes et des Pépiniéristes du Québec, il représente l'arboriculture au sein de plusieurs autres associations professionnelles et techniques tout en demeurant très actif dans les groupements sociaux. Instigateur de plusieurs autres réalisations reliées à l'arboriculture, il termina sa carrière dans l'enseignement à l'école forestière de Duchesnay.*

*M. Alphonse Guimont a consacré toute une vie (1907-1980) à la promotion de l'excellence dans la pratique de l'arboriculture; c'est pourquoi la SIAQ l'a identifié au prix d'excellence « Prix Alphonse-Guimont ».*

## Yvon Fournier :

*Le prix d'excellence pour la formation en arboriculture est dédié à Yvon Fournier qui a été l'initiateur de la formation au Québec. Il a toujours su inciter ses employés à améliorer leurs connaissances en arboriculture. IL a créé le cours complet d'entretien des arbres et a œuvré dans le domaine depuis 1953 jusqu'à ce qu'il se retire en 1990. En arboriculture au Québec, la formation est synonyme d'Yvon Fournier.*

## œ Prix René-Pomerleau ☽

Le Prix René-Pomerleau est remis à une personne qui s'est distinguée par des travaux de recherche dont les résultats ont été appliqués et ont permis d'améliorer la pratique arboricole au Québec.

### **Critères d'admissibilité :**

1. Les candidats sont des personnes physiques (individus ou groupes d'individus) morales.
2. Les candidats ont leur résidence principale au Québec depuis au moins 5 ans.
3. Les travaux de recherches soumis par les candidats datent de moins de 10 ans.
4. Les travaux de recherche soumis par les candidats doivent avoir produits des résultats originaux, concrets et applicables dans l'arboriculture québécoise. Les travaux peuvent porter sur la conception, le développement, l'adaptation ou l'amélioration des pratiques arboricoles, le diagnostic ou les correctifs aux problèmes courants rencontrés au Québec. Cependant, une étude théorique non encore démontrée applicable par des résultats concrets n'est pas admissible.
5. Les travaux de recherches soumis par les candidats doivent avoir été publiés, en tout ou en partie, dans une revue scientifique.
6. Les candidatures doivent être soumises avant le 30 juin accompagnées du nom du candidat, de sa fonction, d'une brève biographie ou de l'historique du groupe selon le cas, et d'une documentation suffisante pour décrire les travaux de recherche et les applications pratiques qui en découlent (publications, références aux utilisations, commentaires des utilisateurs, etc.)
7. La candidature d'un récipiendaire du Prix ne pourra être présentée à nouveau à avant 3 ans.

## CRITÈRES DE SÉLECTION

### PRIX RENÉ-POMERLEAU

	<i>Pointage</i>
1. <u>Objet</u> :	
a) Pertinence des objectifs en relation avec la description du Prix: (recherche de base, recherche appliquée, développement de techniques, etc.)	10
b) Importance du sujet dans le cadre de la recherche sur l'arboriculture au Québec: (répond-il à un besoin en arboriculture au Québec ?)	25
2. <u>Moyens</u> :	
a) Conditions et circonstances particulières du candidat lors de la réalisation des objectifs: ressources matérielles, organisationnelles, mandat ou apport et intérêt personnel, etc.	15
b) Moyens utilisés et actions entreprises	5
3. <u>Résultats</u> :	
a) Répercussions des résultats de la recherche sur la pratique des arboriculteur du Québec (moyens additionnels de pratiquer, nouveaux produits disponibles, améliorations de qualité, prix, etc.)	20
b) Importance des résultats de la recherche sur l'arboriculture au Québec	25
	<hr/> <hr/> 100

*Pour être retenue, une candidature doit obtenir au moins 70%.*

## œ Prix Alphonse-Guimont œ

Le Prix Alphonse-Guimont est remis à une personne qui s'est distinguée par son œuvre relative à l'excellence de la pratique en arboriculture au Québec.

### **Critères d'admissibilité :**

1. Les candidats sont des personnes physiques ou morales.
2. Les candidats ont ou ont eu leur résidence principale, ou leur place d'affaires dans le cas des personnes morales, au Québec pendant au moins 5 des 8 dernières années.
3. La contribution des candidats date de moins de 10 ans.
4. La contribution des candidats doit être dans le domaine de la pratique au niveau de la vulgarisation, de l'information (émissions de radio, de télévision, publications), de l'enseignement, de la promotion de l'excellence en arboriculture ou de l'amélioration de cette pratique.
5. Les candidatures doivent être soumises avant le 30 juin. La présentation du candidat doit comprendre le nom du candidat, sa fonction, une brève biographie (les origines et mandats de l'organisation dans le cas d'une personne morale) et toute documentation pouvant illustrer ou expliquer la contribution du candidat.
6. La candidature d'un récipiendaire du Prix ne peut être représentée à nouveau à l'intérieur d'un délai de 3 ans.

## CRITÈRES DE SÉLECTION

### PRIX ALPHONSE-GUIMONT

	<i>Pointage</i>
1. <u>Objet</u> :	
a) Pertinence des objectifs et importance du sujet dans le cadre de la pratique en arboriculture au Québec	35
2. <u>Moyens</u> :	
a) Conditions et circonstances particulières entourant la réalisation des objectifs du candidat pendant la période de référence: disponibilité du candidat, ressources financières, fonctions, contacts, relations, apport personnel de l'individu dans le concept	5
b) La pertinence des moyens mis en œuvre et des actions entreprises par le candidat pour atteindre ses objectifs. Originalité des moyens, efforts déployés (temps et argent dans la préparation, la réalisation et le suivi du projet)	15
3. <u>Résultats</u> :	
a) L'importance de l'aspect pratique des résultats sur l'arboriculture au Québec	15
b) Les répercussions des résultats sur la pratique de l'arboriculture au Québec	30
	<hr/> <hr/> <i>100</i>

*Pour être retenue, une candidature doit obtenir au moins 70%.*

## *œ Prix Yvon Fournier œ*

Le Prix Yvon Fournier est remis à une personne qui s'est distinguée par son implication et son dévouement à la formation en arboriculture au Québec.

### **Critères d'admissibilité :**

1. Les candidats sont des personnes physiques ou morales;
2. Les candidats ont ou ont eu leur résidence principale, ou leur place d'affaires dans le cas des personnes morales, au Québec pendant au moins cinq (5) des huit (8) dernières années;
3. La contribution des candidats date de moins de dix (10) ans;
4. La contribution des candidats doit être dans le domaine de la formation, de l'enseignement en arboriculture;
5. Les candidatures doivent être soumises avant le 30 juin. La présentation du candidat doit comprendre le nom du candidat, sa fonction, une brève biographie (les origines et mandats de l'organisation dans le cas d'une personne morale) et toute documentation pouvant illustrer ou expliquer la contribution du candidat.
6. La candidature d'un récipiendaire du Prix ne peut être représentée à nouveau à l'intérieur d'un délai de 3 ans.

## **CRITÈRES DE SÉLECTION**

PRIX YVON FOURNIER

Non disponible pour le moment.